

Fiche d'inscription

pour le séminaire de l'Académie de Droit Européen

Victimes de la criminalité dans l'Union Européenne

L'agenda législatif européen post-Lisbonne

Trèves, les 9-10 juin 2011

ERA • Postfach 1640 • D-54206 Trier **Référence : 311D66/ag**

Pour votre réponse par fax :

+49 651-9373790

Pour votre réponse par lettre :

ERA, Postfach 1640, D-54206 Trier

Inscription

- Je participerai au séminaire.** J'ai pris connaissance des conditions de participation détaillées au verso.
- Merci d'établir un certificat de participation pour ma formation continue
 - Je souhaite l'accès en ligne à la documentation de fond. Mon adresse e-mail se trouve ci-dessous.
- Je ne participerai pas au séminaire.** Merci de m'informer de vos prochaines manifestations.

Votre adresse

- Merci d'actualiser mes coordonnées Mes coordonnées sont correctes Merci d'effacer mon adresse

Nom : Monsieur Madame

Prénom(s) :

Entreprise :

Position :

Titre universitaire :

Adresse (n° et rue) :

Code postal / Lieu :

Pays :

Téléphone :

Téléfax :

E-mail :

Droits d'inscription et réductions – voir conditions générales n°8 (verso)

- Droit d'inscription : 590 EUR** Réduction pour inscription précoce 10% Réduction préférentielle 25%
Réduction pour le personnel de l'UE et des membres de la fondation de l'ERA 40%
Associations pour la protection des droits des victimes 200 EUR

Langues de conférence

Langue de séminaire souhaitée :

Français Allemand Anglais

Programme de soirée

- Je désire participer (sur invitation de l'ERA) à la soirée du 9 juin 2011

Mode de paiement

- Carte de crédit :**  **VISA**  Nom du titulaire de la carte de crédit :

N° de carte :valable jusqu'au :

- Règlement par chèque** Veuillez trouver ci-joint le chèque n°.....

- Virement bancaire** Les droits de participation sont à virer au compte bancaire suivant de l'ERA :

BBk Saarbrücken (Deutsche Bundesbank Filiale, 66018 Saarbrücken, Postfach 101825 – Hafenstr. 20-22)

n° de code bancaire (BLZ) : 590 00 000, n° de compte : 585 01 900.

Merci d'ajouter sur le formulaire le n° IBAN : DE145900 00 00 00 58501900 et le code BIC : MARKDEF1590

IMPORTANT : n'oubliez pas d'indiquer comme objet sur le formulaire de virement votre nom et le numéro de séminaire.

Arrivée

rapide et confortable : l'Aéroport de Luxembourg-Findel se trouve à 30 minutes ou l'Aéroport de Frankfurt-Hahn à 60 minutes de Trèves.

Réservez vous-même votre navette auprès de Taxi-Franken :

Fax : +49 (0)651-8107657

Email : info@taxi-franken.de / www.taxi-franken.de/era/

Les participants de l'ERA bénéficient de conditions préférentielles.



Hébergement à des tarifs préférentiels

Veuillez réserver votre chambre directement auprès d'un des hôtels en mentionnant le titre et n° du séminaire :



Arcadia Hotel Trier, à partir de € 89

www.arcadia-hotellerie.com / +49 (0)651-9377-0



Villa Hügel Trier, à partir de € 96

www.hotel-villa-huegel.de / +49 (0)651-93710-0

Park Plaza Trier, à partir de € 99

www.parkplaza-trier.de / +49 (0)651-9993-0

Lieu, Date

Signature

Informations légales importantes

I. Extraits des conditions générales de l'ERA

A. Participation aux événements

Inscription

1. Le nombre de places disponibles est limité. Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de leur réception.
2. L'inscription constitue un engagement ferme et définitif et ne peut être annulée que dans les conditions décrites aux n° 12 à 15.
3. Les inscriptions peuvent être faites jusqu'au jour du séminaire et dans la limite des places disponibles. Le moment de l'inscription n'affecte pas les conditions d'annulation (*infra* n° 12 et suivants).
4. Une liste des participants incluant leur adresse sera mise à disposition de tous les participants, à moins que l'un d'eux ne s'oppose **par écrit** à ce qu'il soit fait mention de son adresse au plus tard **une semaine avant le début du séminaire** (la date de réception de l'opposition par l'ERA est déterminante).
5. L'adresse du participant et d'autres données nominatives importantes le concernant seront stockées dans la banque de données de l'ERA aux fins de fourniture d'information sur les événements futurs de l'ERA, les publications et/ou d'autres développements, à moins que le participant ne s'oppose à la conservation de ses données.
6. Un certificat de participation pourra être fourni sur demande.

Paiement et réductions

7. Le participant peut régler les droits d'inscription soit par carte de crédit lors de l'inscription, soit, dans un délai de 15 jours à compter de l'inscription, par virement ou chèque. Dans tous les cas, le participant recevra de l'Académie une facture. Aucune participation ne sera possible sans paiement préalable.
8. Dans le cas où vous pouvez vous référer à ce point comme décrit au recto, les réductions suivantes s'appliquent :

Une réduction de 25 % sera accordée :

- aux jeunes juristes jusqu'à 30 ans inclus (**important** : Prière de joindre une copie de votre carte d'identité) ;
- aux collaborateurs d'universités ou d'établissements scientifiques assimilés exerçant cette activité à titre principal ;
- aux collaborateurs d'organisations caritatives ;
- aux employés de l'Etat et des Cantons Suisses ;
- lors de l'inscription simultanée par la même organisation d'un minimum de trois employés pour le même séminaire.

Une réduction de 40 % sera accordée :

- au personnel des institutions et organes de l'Union européenne ;
- au personnel des co-fondateurs de l'ERA, à savoir : la République Fédérale d'Allemagne et ses Länder, l'Autriche, la Bulgarie, la Chypre, l'Espagne, l'Écosse, la France, la Finlande, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République Tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède et la Ville de Trèves.

Nous offrons un tarif spécial de 200 EUR pour les employés des Associations pour la protection des droits des victimes (180 EUR en cas d'inscription avant le 9 mai 2011).

Les réductions mentionnées ci-dessus ne sont pas cumulables entre elles.

En cas d'**inscription précoce** (un mois avant la date du séminaire), un **rabais de 10%** sera accordé soit sur le prix initial soit sur le prix réduit (25/40 % de réduction). Aucune réduction supplémentaire ne pourra être accordée.

9. A défaut d'indication contraire dans le formulaire d'inscription, les droits d'inscription comprennent le(s) déjeuner(s), les boissons servies pendant la conférence, la documentation de la conférence et (le cas échéant) la participation au programme de soirée.
10. Les frais de voyage et d'hébergement sont à la charge du participant.
11. En cas d'erreur de virement ou de demande de remboursement pour un droit de d'inscription payé plusieurs fois, des frais de dossiers d'un montant de 20 euros seront déduits de la somme due.

Annulations

12. L'Académie se réserve le droit d'annuler la manifestation jusqu'à deux semaines précédant la date de l'événement. Dans ce cas, les droits d'inscription reçus seront intégralement remboursés. L'Académie ne saurait être tenue pour responsable d'autres dommages liés à cette annulation.

13. La mention du nom des intervenants est simplement indicative et n'engage pas l'ERA vis à vis du participant. Si un intervenant annoncé renonce à participer, l'ERA s'efforcera de lui trouver un remplaçant de niveau équivalent.
14. Le participant a le droit d'annuler sans frais son inscription dans un délai de deux semaines à compter de son inscription et de son acceptation des conditions générales, dès lors que (a) l'annulation est faite **par écrit** et (b) la manifestation n'a pas encore eu lieu.
15. Au-delà du délai mentionné au point 14, si une demande d'annulation est présentée à l'ERA au plus tard un mois avant la tenue de la manifestation, les droits de participation seront remboursés, déduction faite de frais de dossier d'un montant de 40 euros. En cas de demande d'annulation reçue entre un mois et deux semaines avant la date de la manifestation, 50% des droits d'inscription seront facturés. En cas de demande d'annulation moins de deux semaines avant la manifestation, 90% des droits d'inscription seront facturés. Le participant a toujours néanmoins la possibilité de se faire remplacer par un tiers.

Hébergement

16. Pour les événements organisés à Trèves, l'Académie réserve à titre préventif un contingent de chambres pour les participants à des tarifs préférentiels aux hôtels suivants :

Arcadia Hotel Trier, Metzger Allee 6, D-54295 Trier, Tel. +49 (0)651-9377-0, Fax +49 (0)651-9377-333

Villa Hügel Trier, Bernhardstr. 14, D-54295 Trier, Tel. +49 (0)651-93710-0, Fax +49 (0)651-37958

Hotel Park Plaza Trier, Nikolaus-Koch-Platz 1, D-54290 Trier, Tel. +49 (0)651-9993-0, Fax +49 (0)651-9993-555 (Merci de présenter votre confirmation de participation)

Les participants doivent s'adresser directement à cet hôtel pour toute réservation définitive ; ils indiqueront le titre et le numéro du séminaire auquel ils entendent participer. L'ERA n'assume aucune responsabilité pour la réservation des chambres.

(...)

C. Autres dispositions

20. La nullité de l'une des clauses des présentes conditions générales est sans effet sur la validité des autres clauses.
21. L'Académie n'est pas responsable des informations erronées ou autres erreurs résultant de problèmes techniques ou autres événements hors de son contrôle.
22. Les relations juridiques entre l'Académie et le participant ou le client sont régies par le droit allemand.
23. Sous réserve de dispositions légales contraires, Trèves est le lieu d'exécution du contrat et de compétence des juridictions pour tout litige qui pourrait naître entre l'Académie et le participant ou client.

III. Protection des données personnelles

1. L'Académie collecte et enregistre des données personnelles uniquement à des fins spécifiques et limitées qui sont indiquées à la personne concernée, notamment pour :
 - a. le paiement des commandes et des droits d'inscription ;
 - b. l'insertion dans les listes de participants aux événements de l'ERA ;
 - c. l'information sur les futures initiatives de l'Académie ;
 - d. la distribution des publications.
2. Les données collectées aux fins mentionnées ci-dessus sont surveillées par l'Académie mais peuvent être traitées par un partenaire contractuel de l'Académie mandaté à cet effet.
3. La personne dont les données sont conservées dispose du droit d'être informé du traitement de ses données, ainsi que d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'effacement ou de verrouillage de ses données.
4. L'Académie ne transmet des données personnelles à des tiers qu'avec l'autorisation de la personne concernée. Dans ce cas, l'Académie s'engage à informer ce tiers de tous les souhaits de modification de la personne concernée.
5. Toute correspondance relative à des données personnelles nominatives doit être adressée à la personne en charge de la surveillance des données personnelles de l'Académie (*Datenschutzbeauftragte/r*) à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Vous trouverez nos conditions générales dans leur version intégrales sur notre site internet : www.era.int/noticelegale